

Diagnostic de performance énergétique

Pour les bâtiments à usage principal d'habitation : Consommations estimées (consommation conventionnelle)
6.1 (vente)

FICHE SIGNALÉTIQUE DU DPE

Numero ADEME : 2140I1000188F **Logiciel :** Atlante Xpert V2.0 validé ADEME le 24/04/2013
Type bâtiment : Maison individuelle **Technicien :** BRAIT BENJAMIN
Valable jusqu'au*: 23/03/2031 **Date de rapport :** 24/03/2021 **Signature :**
Construction : 2010 **Surface habitable :** 145 m²
Numero de lot : NC

Réf mandataire : Maison_220 Chemin de Pesson

Adresse : 220 Chemin de Pesson 40140 AZUR

Désignation : Maison

PROPRIÉTAIRE

Nom : Mme et Mr LARTIGAU DANTO

Adresse : 220 Chemin de Pesson 40140 AZUR

PROPRIÉTAIRE DES INSTALLATIONS COMMUNES

Nom :

Adresse :

CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

obtenu par la méthode 3CL, version 1.3, estimées au logement, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommation en énergie finale Détail par énergie et par usage en kWh _{ep}	Consommation en énergie primaire Détail par usage en kWh _{ep}	Frais annuels d'énergie en € TTC
Chauffage	4766,67 kWh _{ep} de Electricité 2888,89 kWh _{ep} de Bois	15186,89	800,22
Eau chaude sanitaire	3677,35 kWh _{ep} de Electricité	9487,56	529,54
Refroidissement	0	0	0
Consommation d'énergie pour les usages recensés	8444,02 kWh _{ep} d'électricité 2888,89 kWh _{ep} de bois	24674,45	1329,76 + Abonnement : 114,63

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

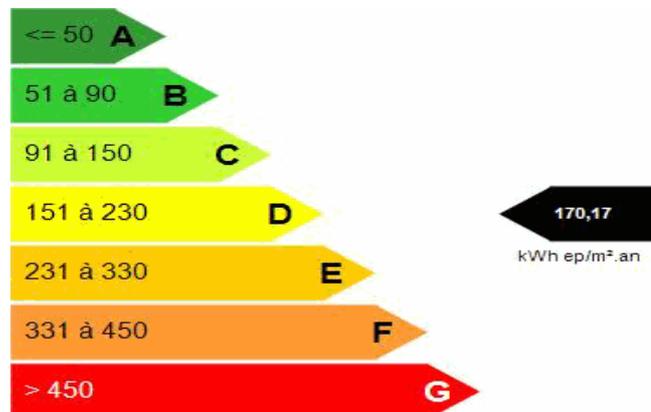
Consommations énergétiques (en énergie primaire)
Pour les usages recensés

Consommation Conventionnel : 170,17 kWh_{ep}/m².an

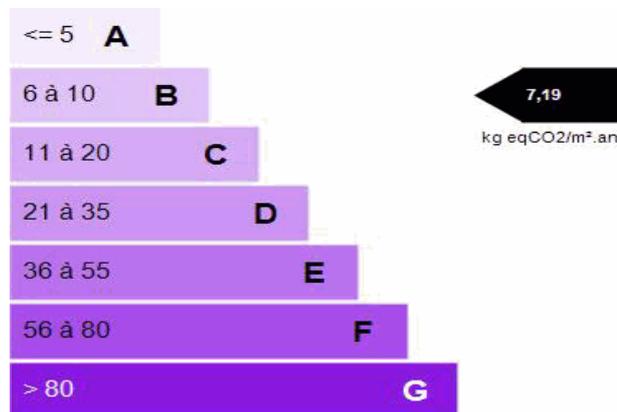
Emissions de gaz à effet de serre (GES) (en énergie primaire)
Pour les usages recensés

Estimation des émissions : 7,19 kg_{eq}CO₂/m².an

Sur la base d'estimations au logement
Maison individuelle économe



Faible émission de GES



Maison individuelle énergivore

Forte émission de GES

* : Le décret 2020-1610 du 17 décembre 2020 introduit, après sa date d'entrée en vigueur fixée au 1er juillet 2021, une modification de la date de validité des diagnostics de performance énergétique (réalisés entre le 1er janvier 2018 et le 30 juin 2021) au 31 décembre 2024.

DESCRIPTIF DU LOGEMENT ET DE SES EQUIPEMENTS

Enveloppe

Mur n°1	Murs en pans de bois sans remplissage tout venant - Isolé - Année travaux isolation: 2010 - Type d'isolation inconnu
Plancher bas n°1	Dalle béton - Isolé - Année travaux isolation: 2010 - Type d'isolation inconnu
Plancher haut n°1 Rampant	- Inconnu - Isolé - Année travaux isolation: 2010 - Type d'isolation inconnu - Type de combles : Perdus
Plancher haut n°1 Terrasse	- Inconnu - Isolé - Année travaux isolation: 2010 - Type d'isolation inconnu - Type de combles : Terrasse
Paroi vitrée n°1	Porte fenêtres coulissante - Double vitrage vertical - Métal - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°10	Porte fenêtres coulissante - Double vitrage vertical - Métal - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°9	Porte fenêtres coulissante - Double vitrage vertical - Métal - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°8	Fenêtres coulissante - Double vitrage vertical - Métal - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°5	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Métal - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°6	Fenêtres coulissante - Double vitrage vertical - Métal - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°2	Fenêtres coulissante - Double vitrage vertical - Métal - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°3	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Métal - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°7	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Métal - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°4	Porte fenêtres coulissante - Double vitrage vertical - Métal - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°12 Fixe	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - PVC - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°13 Fixe	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - PVC - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°11 Fixe	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - PVC - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Porte n°1	Porte métal avec double vitrage

Système

Ventilation	Ventilation mécanique auto réglable « après 1982 »
Installation n°1	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint - Maison individuelle avec chauffage individuel - Générateur n°1 - Electricité - Générateur à effet joule - Autres émetteurs à effet joule - Pas de régulation sur générateur - année d'installation : 2010 - pas de veilleuse
ECS n°1	ECS Individuelle - Sans ECS solaire - Electricité - Ballon électrique - 500 litres

DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh/m².an (Energie économisée grace au système ENR)

Types d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant

Pourquoi un diagnostic ?

- Pour informer le futur locataire ou acheteur
- Pour comparer différents logements entre eux
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Cette consommation est dite conventionnelle car calculée sur des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standards), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standards.

Conditions standards

Les conditions standards portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacances du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité d'ensoleillement). Ces conditions standards servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Energie finale ou énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utiliser en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variation des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention "prix de l'énergie en date du..." indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national.

Energies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergies renouvelables produites par les équipements installés à demeure.

CONSEILS POUR UNE BONNE UTILISATION DE L'ENERGIE

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

* Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "horsgel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.

* Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.

* Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

* Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.

* Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

* Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.

* Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

* Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

* Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

* Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une VMC:

* Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

* Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.

* Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

* Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).

* Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.

* Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

* Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

* Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

RECOMMANDATIONS POUR L'AMELIORATION ENERGETIQUE DU BIEN ET DE SES EQUIPEMENTS

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les coûts, économies et temps de retour proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts additionnels éventuels (travaux de finition,...) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc). La TVA est comptée au taux réduit en vigueur.

Préconisations d'améliorations et conséquences économiques				
Mesure d'amélioration	Nouvelle consommation conventionnelle Kwh/m ²	Effort investissement	Economies	Rapidité de retour sur investissement
Pac air air Crédit d'impôt : cf loi de finance de l'année en cours	128,08 Kwh/m ²	€ € €	★★★★	★★
Chauffe eau thermodynamique Crédit d'impôt : cf loi de finance de l'année en cours	132,83 Kwh/m ²	€ € €	★★★★	★★

Légende

Economies:



Effort d'investissement



Rapidité du retour sur investissement



Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

COMMENTAIRES

Commentaire n°1

• Absence d'informations (d'isolants, d'équipements, typologie de construction, situation du logement dans l'immeuble, année de construction, consommation) par le donneur d'ordre communiquée pour la réalisation du Dpe. Les valeurs ont été estimées.

Commentaire n°2

• *Les variations climatiques hivernales non pris en compte du lieu. Le comportement des occupants et le confort peuvent être des explications des écarts. De même, le nombre des occupants n'est pas pris en compte. • *Les usages pris en compte sont uniquement le chauffage, l'eau chaude sanitaire et la climatisation.

Le diagnostic de performance énergétique n'apporte aucune garantie sur le bon fonctionnement, performance et entretien des équipements (chaudière, chauffe-eau, ventilations...). Aussi, ce diagnostic se limite aux éléments visibles et accessibles et n'apporte aucune garantie de mise en œuvre (isolants, construction...).

CERTIFICATION / ASSURANCE

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par QUALIXPERT - 17 Rue Borrel - 81100 Castres

Certification n° : C2996 Délivré le 28/01/2019

N° du contrat d'assurance : HDI Global SE 76208471-30015

FICHE TECHNIQUE

Généralités

Bien	Departement	40 - Landes
	Altitude	20m
	Zone thermique	Zone2
	Type de batiment	Maison individuelle
	Année de construction	2010
	Surface habitable	145,00 m ²
	Nombre de niveau(x)	1
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5m
	Nombre de logement	1
	Inertie du lot	Moyenne
	Etanchéité du lot	Menuiserie avec joints

Enveloppe

Mur n°1	Surface	111,59 m ²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	U (W/m ² K)	0,36
	Materiau	Murs en pans de bois sans remplissage tout venant
	Etat d'isolation	Inconnu
	Type isolation	Isolé - Année travaux isolation: 2010 - Type d'isolation inconnu
	Plancher bas n°1	Surface
Mitoyenneté		Enterré
b (Coefficient de réduction)		0,8
U (W/m ² K)		0,27
Materiau		Dalle béton
Etat d'isolation		Inconnu
Type isolation		isolation inconnue
Plancher haut n°1 Rampant		Surface
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	U (W/m ² K)	0,2
	Materiau	Inconnu
	Etat d'isolation	Inconnu
	Type isolation	Isolé - Année travaux isolation: 2010 - Type d'isolation inconnu
	Plancher haut n°1 Terrasse	Surface
Mitoyenneté		Extérieur
b (Coefficient de réduction)		1
U (W/m ² K)		0,27
Materiau		Inconnu
Etat d'isolation		Inconnu
Type isolation		Isolé - Année travaux isolation: 2010 - Type d'isolation inconnu
Paroi vitrée n°1		Surface
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1

Paroi vitrée n°1	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Porte fenêtres coulissante
	Orientation baie	Sud
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	16
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	Métal
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,7
	Uw_baie (W/m².K)	3,8
	Type de fermeture	Volet roulant PVC (e <= 12 mm)
	Ujn_baie (W/m².K)	3
	U_baie (W/m².K)	3
	Paroi vitrée n°10	Surface
Mitoyenneté		Extérieur
b (Coefficient de réduction)		1
Double fenêtre		Non
Type de baie		Porte fenêtres coulissante
Orientation baie		Est
Inclinaison		Vertical
Positionnement		Au nu intérieur
Type de vitrage		Double vitrage vertical
Epaisseur de lame d'air (mm)		16
Gaz de remplissage		Air sec
Menuiserie		Métal
Etanchéité		Oui
Ug_baie (W/m².K)		2,7
Uw_baie (W/m².K)		3,8
Type de fermeture		Volet roulant PVC (e <= 12 mm)
Ujn_baie (W/m².K)	3	
U_baie (W/m².K)	3	
Paroi vitrée n°9	Surface	3,87 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Porte fenêtres coulissante
	Orientation baie	Est
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	16
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	Métal
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,7
	Uw_baie (W/m².K)	3,8

Paroi vitrée n°9	Type de fermeture	Volet roulant PVC (e <= 12 mm)
	Ujn_baie (W/m².K)	3
	U_baie (W/m².K)	3
Paroi vitrée n°8	Surface	1,32 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Fenêtres coulissante
	Orientation baie	Ouest
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	16
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	Métal
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,7
	Uw_baie (W/m².K)	4,1
	Type de fermeture	Volet roulant PVC (e <= 12 mm)
	Paroi vitrée n°5	Ujn_baie (W/m².K)
U_baie (W/m².K)		3,1
Surface		,25 m²
Mitoyenneté		Extérieur
b (Coefficient de réduction)		1
Double fenêtre		Non
Type de baie		Fenêtres battantes
Orientation baie		Ouest
Inclinaison		Vertical
Positionnement		Au nu intérieur
Type de vitrage		Double vitrage vertical
Epaisseur de lame d'air (mm)		16
Gaz de remplissage		Air sec
Menuiserie		Métal
Etanchéité		Oui
Ug_baie (W/m².K)		2,7
Paroi vitrée n°6		Uw_baie (W/m².K)
	U_baie (W/m².K)	4,4
	Surface	1,32 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Fenêtres coulissante
	Orientation baie	Ouest
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	16
	Gaz de remplissage	Air sec

Paroi vitrée n°6	Menuiserie	Métal
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,7
	Uw_baie (W/m².K)	4,1
	Type de fermeture	Volet roulant PVC (e <= 12 mm)
	Ujn_baie (W/m².K)	3,1
	U_baie (W/m².K)	3,1
Paroi vitrée n°2	Surface	1,32 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Fenêtres coulissante
	Orientation baie	Ouest
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	16
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	Métal
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,7
	Uw_baie (W/m².K)	4,1
	Type de fermeture	Volet roulant PVC (e <= 12 mm)
	Ujn_baie (W/m².K)	3,1
U_baie (W/m².K)	3,1	
Paroi vitrée n°3	Surface	,69 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Fenêtres battantes
	Orientation baie	Ouest
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	16
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	Métal
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,7
	Uw_baie (W/m².K)	4,4
	U_baie (W/m².K)	4,4
	Paroi vitrée n°7	Surface
Mitoyenneté		Extérieur
b (Coefficient de réduction)		1
Double fenêtre		Non
Type de baie		Fenêtres battantes
Orientation baie		Ouest
Inclinaison		Vertical

Paroi vitrée n°7	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	16
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	Métal
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,7
	Uw_baie (W/m².K)	4,4
	U_baie (W/m².K)	4,4
	Paroi vitrée n°4	Surface
Mitoyenneté		Extérieur
b (Coefficient de réduction)		1
Double fenêtre		Non
Type de baie		Porte fenêtres coulissante
Orientation baie		Est
Inclinaison		Vertical
Positionnement		Au nu intérieur
Type de vitrage		Double vitrage vertical
Epaisseur de lame d'air (mm)		16
Paroi vitrée n°12 Fixe	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	Métal
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,7
	Uw_baie (W/m².K)	3,8
	Type de fermeture	Volet roulant PVC (e <= 12 mm)
	Ujn_baie (W/m².K)	3
	U_baie (W/m².K)	3
	Surface	,80 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
Paroi vitrée n°13 Fixe	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Fenêtres battantes
	Orientation baie	Est
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	16
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	PVC
Paroi vitrée n°12 Fixe	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,7
	Uw_baie (W/m².K)	2,6
	U_baie (W/m².K)	2,6
	Surface	,80 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Fenêtres battantes

Paroi vitrée n°13 Fixe	Orientation baie	Sud
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	16
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	PVC
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,7
	Uw_baie (W/m².K)	2,6
Paroi vitrée n°11 Fixe	Surface	,80 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Fenêtres battantes
	Orientation baie	Est
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	16
Porte n°1	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	PVC
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,7
	Uw_baie (W/m².K)	2,6
	U_baie (W/m².K)	2,6
	Surface	1,94 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	U (W/m²K)	4,8
Ponts thermiques	Materiu	Porte métal avec double vitrage
	Positionnement	Au nu intérieur
	Largeur du dormant (cm)	5 cm
	Etanchéité	Oui
	Coefficient Paroi vitrée n°1 / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°1	8,7 m
	Coefficient Paroi vitrée n°2 / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°2	4,6 m
	Coefficient Paroi vitrée n°3 / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°3	3,5 m
Coefficient Paroi vitrée n°4 / Mur n°1	0	
Linéique Paroi vitrée n°4	10,7 m	
Coefficient Paroi vitrée n°5 / Mur n°1	0	
Linéique Paroi vitrée n°5	2 m	

Ponts thermiques	Coefficient Paroi vitrée n°6 / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°6	4,6 m
	Coefficient Paroi vitrée n°7 / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°7	2 m
	Coefficient Paroi vitrée n°8 / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°8	4,6 m
	Coefficient Paroi vitrée n°9 / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°9	7,9 m
	Coefficient Paroi vitrée n°10 / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°10	7,5 m
	Coefficient Paroi vitrée n°11 Fixe / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°11 Fixe	4,2 m
	Coefficient Paroi vitrée n°12 Fixe / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°12 Fixe	4,2 m
	Coefficient Paroi vitrée n°13 Fixe / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°13 Fixe	4,2 m
	Coefficient Porte n°1 / Mur n°1	0
	Linéique Porte n°1	6,1 m
	Coefficient Plancher bas n°1 / Mur n°1	0,71
	Linéique Plancher bas n°1	56 m

Système		
Ventilation Installation n°1	Type de ventilation	Ventilation mécanique auto réglable « après 1982 »
	Type d'installation	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint - année d'installation : 2010
	Type de chauffage	Générateur n°1 - 2010 - Divisé
	Energie	Electricité
	Type de générateur principal	Générateur à effet joule
	Type de régulation	absente
	Type de distribution	
	Régulation sur générateur	Non
	Veilleuse	Non
	Emetteur n°1	Type d'émetteur
Surface habitable traitée par chaque équipement		145 m ²
Année d'installation des émetteurs		2010
Installation n°1	Type de chauffage	Générateur n°2 - 2010 - Divisé
	Energie	Bois
	Type de générateur appoint	Poele ou insert bois sans flamme verte
	Type de régulation	absente
ECS n°1	Type d'installation	Sans ECS solaire
	Energie	Electricité
	Type équipement	Ballon électrique
	Position de la production	En volume chauffé

ECS n°1	Isolation du réseau	réseau isolé
	Volume de stockage	500 litres
	Veilleuse	Non
	Alimentation	Heure pleine / heure creuse

Explication personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Si nous prenons le cas d'une maison individuelle occupée par une famille de 3 personnes, la consommation de cette même maison ne sera pas la même si elle est occupée par une famille de 5 personnes. De plus, selon que l'hiver aura été rigoureux ou non, que la famille se chauffe à 20°C ou 22°C, les consommations du même bâtiment peuvent significativement fluctuer. Il est dès lors nécessaire dans l'établissement de ce diagnostic de s'affranchir du comportement des occupants afin d'avoir une information sur la qualité énergétique du bâtiment. C'est la raison pour laquelle l'établissement du DPE se fait principalement par une méthode de calcul des consommations conventionnelles qui s'appuie sur une utilisation standardisée du bâtiment pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Aussi, le tableau des tarifs des énergies date du 15 août 2015.

Les principaux critères caractérisant la méthode conventionnelle sont les suivants :

- En présence d'un système de chauffage dans le bâtiment autre que les équipements mobiles et les cheminées à foyer ouvert, toute la surface habitable du logement est considérée chauffée en permanence pendant la période de chauffe.
- Les besoins de chauffage sont calculés sur la base de degrés heures moyens sur 30 ans par département. Les degrés heures sont égaux à la somme, pour toutes les heures de la saison de chauffage pendant 10 novembre 2012 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE Texte 9 sur 101.. laquelle la température extérieure est inférieure à 18°C, de la différence entre 18°C et la température extérieure. Ils prennent en compte une inoccupation d'une semaine par an pendant la période de chauffe ainsi qu'un réduct de températures à 16°C pendant la nuit de 22 heures à 6 heures.
- Aux 18°C assurés par l'installation de chauffage, les apports internes (occupation, équipements électriques, éclairage, etc.) sont pris en compte à travers une contribution forfaitaire de 1°C permettant ainsi d'atteindre la consigne de 19°C.
- Le besoin d'ECS est forfaitisé selon la surface habitable du bâtiment et le département.

Cas caractéristiques de calcul conventionnel peuvent être responsables de différences importantes entre les consommations réelles facturées et celles calculées avec la méthode conventionnelle. En effet, tout écart entre les hypothèses du calcul conventionnel et le scénario réel d'utilisation du bâtiment entraîne des différences au niveau des consommations. De plus, certaines caractéristiques impactant les consommations du bâtiment ne sont connues que de façon limitée (par exemple : les rendements de chaudières qui dépendent de leur dimensionnement et de leur entretien, la qualité de mise en oeuvre du bâtiment, le renouvellement d'air dû à la ventilation, etc.).

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principale d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
				Appartement avec systèmes individuels de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés de comptages individuels			
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X				X		X

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr rubrique performance énergétique ou www.ademe.fr